



Compte-rendu du CTA interacadémique du 13 janvier pour la création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation.(DRARI)

En l'absence de la rectrice déléguée à la recherche et à l'innovation, ce CTA interacadémique était présidé par François Bohn, secrétaire général régional Grand Est. L'administration était également représentée par les 3 SG des 3 académies et la nouvelle déléguée de la DRARI.

L'Unsa a dit sa surprise de ne pas voir les 4 recteurs présents en cette première instance interacadémique de l'année et a lu sa déclaration préalable qui leur était destinée.

Ordre du jour :

François Bohn explique que depuis le 1^{er} janvier 2020, a été créé la fonction de Rectrice déléguée à la recherche et à l'innovation.

Dans cette logique, il a été décidé par cohérence d'ensemble de transférer le service de délégué régional à la recherche et à la technologie (D2RT), qui était placé antérieurement sous autorité du Secrétaire Général Affaires Régionale et Européennes (et donc du Préfet de région) et avait mission de conseils auprès des recteurs pour la recherche et la technologie, et de le placer directement sous la responsabilité du recteur de région (et par délégation sous la responsabilité de la rectrice déléguée à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation) et de devenir ce DRARI : Délégation Régionale A la Recherche et à l'Innovation.

Il s'agit donc d'un transfert de service et la DRARI aura encore des missions auprès du préfet de région.

Les 8 personnels de la DRARI seront gérés directement pour leur carrière et leur paie, par l'administration centrale (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). Cela n'a aucun cout au niveau des postes administratifs au niveau local. Ils sont mis à disposition par les universités.

Un ancrage local a été fortement souhaité .

Mme Jamard est la déléguée régionale, elle travaille à Nancy et à Strasbourg. Il y a également 3 délégués adjoints dans chaque académie, une assistante et une personne dédiée au crédit impôts recherche qui sont à Strasbourg, une gestionnaire à Nancy. Une 8ème personne sera recrutée, la volonté est de la laisser là où elle travaille actuellement.

Mme Jamard conseille donc le Recteur et la Rectrice, mais aussi le préfet pour tout ce qui concerne la recherche et innovation.

Les différentes missions de la DRARI sont :

- vérifier ou faire vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche et apprécier le caractère scientifique et technique du projet de recherche présenté pour la qualification de jeune entreprise innovante
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer, diffuser la culture scientifique, technique et industrielle et veiller à leur articulation avec la stratégie nationale et assurer le relais dans la région des actions mises en oeuvre par l'Etat dans ce domaine
- proposer la répartition et l'attribution de subventions dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique; ces subventions sont examinées par le comité de l'administration régionale
- concourir, avec les services déconcentrés de l'Etat compétents, à la mise en oeuvre des mesures visant à développer la recherche et l'innovation et à promouvoir l'emploi scientifique dans les entreprises
- participer au dispositif régional d'intelligence économique sous l'autorité du préfet de région ainsi qu'à la chaîne de sécurité concourant à la protection du patrimoine scientifique et technologique de la Nation
- contribuer à la «stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente» mise en oeuvre par le conseil régional et élaborée à la demande de l'Union européenne dans le cadre de la mise en place des programmes opérationnels européens, participer à l'élaboration des contrats de plan Etat/région pour le volet enseignement supérieur, recherche et innovation, des contrats de site
- instruire et contribuer à l'évaluation des projets de recherche, de transfert et de diffusion technologiques, en particulier dans le cadre des programmes européens
- représenter le recteur de région académique et, par délégation, la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation aux commissions recherche, aux conseils scientifiques des établissements d'enseignement supérieur du territoire, aux comités locaux et instances de consultation des sites académiques du Grand Est ainsi qu'aux SATT, GIP et associations en application de la loi de 1901, lorsque l'objet de ces structures relève de la recherche et de l'innovation
- accompagner les démarches de construction et de suivi du Programme Investissements d'Avenir (PIA) et de suivi du déploiement des fonds structurels européens (FSE, FEDER)
- instruire, contribuer à l'évaluation et assurer le suivi administratif et financier des projets du CPER recherche
- assurer le rôle de commissaire du gouvernement au jury de sélection des projets PEPITE.

L'Unsa comprend la logique de ce transfert de poste. L'Unsa comprend l'intérêt de leurs missions, qui est mettre en relation la recherche fondamentale et appliquées, les universités, et les entreprises afin de trouver des applications concrètes dans la recherche, et d'offrir des opportunités de développement des entreprises et des emplois, de maintenir nos jeunes diplômés sur le territoire.

L'Unsa a voté, à l'unanimité de ses représentants dans les 3 académies pour ce transfert de service, neutre en termes de postes administratifs.

